



Avis aux actionnaires
FUSIONS

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT ABSORBÉ

PARVEST renomme BNP Paribas Funds a compter du 30 août 2019 Compartiment absorbé	Compartiment absorbant BNP Paribas FLEXI I	Date effective de la Fusion*	Date du dernier ordre*	Jour d'évaluation de la première VNI*	Jour de calcul de la première VNI*
Commodities	Commodities***	15 nov. 2019	8 nov. 2019	15 nov. 2019	18 nov. 2019

*** Le compartiment absorbant qui n'est pas encore enregistré en France sera proposé au public en France au moment de la fusion.

* Dates :

- Date effective de la Fusion – Date à laquelle la fusion est effective et définitive.
- Date du dernier ordre – Dernière date à laquelle les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont acceptés jusqu'à l'heure limite du Compartiment absorbé.
Les ordres reçus sur le compartiment absorbé après cette date seront refusés.
Les actionnaires du Compartiment absorbé n'approuvant pas la Fusion peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais jusqu'à cette date (voir point 7).
- Date d'évaluation de la première VNI – Date d'évaluation des actifs sous-jacents pour le calcul de la première VNI post-fusion.
- Date de calcul de la première VNI – Date à laquelle la première VNI post-fusion (après la fusion des portefeuilles) est calculée.

Luxembourg, le 28 juin 2019

Chers Actionnaires,

Nous vous informons par les présentes de la décision du Conseil d'administration de PARVEST⁽¹⁾ (la **Société**) de **fusionner**, sur la base de l'Article 32 des Statuts de la Société, les classes d'actions suivantes (la **Fusion**) :

Compartiment absorbé PARVEST (1)				Compartiment absorbant BNP Paribas FLEXI I			
Code ISIN	Compartiment	Classe	Devise	Compartiment	Classe	Devise	Code ISIN
LU0823449938	PARVEST ⁽¹⁾ Commodities	Classic-CAP	USD	BNP Paribas FLEXI I Commodities***	Classic-CAP	USD	LU1931956285****
LU0823450191		Classic-DIS	USD		Classic-DIS	USD	LU1931956368****
LU0823449185		Classic EUR-CAP	EUR		Classic EUR-CAP	EUR	LU1931956442****
LU0823449268		Classic EUR-DIS	EUR		Classic EUR-DIS	EUR	LU1931956525****
LU0823449698		Classic H EUR-DIS	EUR		Classic H EUR-DIS	EUR	LU1931957176****
LU0823449425		Classic H EUR-CAP	EUR		Classic H EUR-CAP	EUR	LU1931957093****
LU0823450514		N-CAP	USD		N-CAP	USD	LU1931957259****
LU0823450605		Privilege-CAP	USD		Privilege-CAP	USD	LU1931957333****
LU0823450787		Privilege-DIS	USD		Privilege-DIS	USD	LU1931957416****
LU0903144755		Privilege H EUR-CAP	EUR		Privilege H EUR-CAP	EUR	LU1931957689****
LU0823450357		I-CAP	USD		I-CAP	USD	LU1931957762****
LU0823450357		I-CAP Valorisée en EUR	USD		I-CAP Valorisée en EUR	USD	LU1931957762****
LU0823450431		IH EUR-CAP	EUR		IH EUR-CAP	EUR	LU1931957846****
LU0212181894		X-CAP	USD		X-CAP	USD	LU1931957929****
LU0212181894		X-CAP Valorisée en EUR	USD		X-CAP Valorisée en EUR	USD	LU1931957929****

*** Le compartiment absorbant qui n'est pas encore enregistré en France sera proposé au public en France au moment de la fusion.

**** Ces classes d'actions au sein des compartiments absorbants qui ne sont pas encore enregistrées en France seront proposées au public en France au moment de la fusion.

1) Contexte et motivation de la Fusion

- Afin de disposer d'une offre de fonds cohérente et homogène, et compte tenu de la transformation de l'ensemble du fonds à compartiments multiples PARVEST⁽¹⁾ vers les critères ESG, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg décide de rationaliser sa gamme de fonds en éliminant les doublons de compartiments et/ou compartiments trop petits et/ou compartiments peu performants et/ou compartiments non conformes aux critères ESG et autres OPCVM.

2) Impact de la Fusion sur les Actionnaires absorbés

Veillez noter que la Fusion aura les **impacts** suivants :

- Les actionnaires du Compartiment absorbé qui ne font pas usage de leur droit de faire procéder au rachat de leurs actions, tel qu'exposé au point 7) ci-dessous, deviendront des actionnaires du Compartiment absorbant.
- Le **Compartiment absorbé** sera **dissous** sans liquidation par le transfert de l'ensemble de ses actifs et passifs dans le Compartiment absorbant.
- Le **Compartiment absorbé cessera d'exister** à la date effective de la fusion.

3) Impact de la Fusion sur les Actionnaires absorbants

Veillez noter les points suivants :

- Le Compartiment absorbant sera activé par cette Fusion.
- Les **premiers ordres** du Compartiment absorbant seront acceptés à compter du **vendredi 15 novembre 2019** lors de la première Date de transaction, le lundi 18 novembre 2019.

4) Organisation de l'échange d'actions

Vous recevrez, dans le Compartiment absorbant, un même nombre d'actions, dans une catégorie et une classe enregistrées dans la même devise que les actions que vous détenez au sein du Compartiment absorbé, sur la base du rapport d'échange d'une (1) action du Compartiment absorbé pour une (1) action du Compartiment absorbant.

Les actionnaires inscrits au registre recevront des actions nominatives.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur recevront des actions au porteur.

5) Différences importantes entre les Compartiments absorbé et absorbant

Les différences entre les **Sociétés** absorbée et absorbante sont les suivantes :

Caractéristiques	PARVEST ⁽¹⁾	BNP Paribas FLEXI I
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin
Assemblée générale annuelle des Actionnaires	25 avril	Le quatrième lundi d'octobre
Dividendes annuels	30 avril	20 avril
Réviseurs d'entreprises	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative	Ernst & Young S.A.

Concernant les Compartiments :

Les politiques d'investissement des deux compartiments sont rédigées différemment. Toutefois, il s'agit de la seule différence formelle, les portefeuilles étant identiques.

Caractéristiques	PARVEST ⁽¹⁾ Commodities	BNP Paribas FLEXI I Commodities***
Politique d'investissement	Les indices en question, sur un marché réglementé ou un marché de gré à gré. En particulier, le compartiment peut conclure des swaps (swaps de taux d'intérêt, fixe ou variable, sur performance). Les swaps de performance sur indices offrent une position « long-only » sur des matières premières sous-jacentes, qui peut être combinée, entre autres, avec des positions longues/courtes sur indices, sous-indices ou paniers d'indices de matières premières par superposition avec l'exposition « long-only », afin d'offrir la surperformance escomptée.	Ce compartiment peut être exposé à tout indice représentant des matières premières, tous secteurs en conformité avec la directive européenne 2007/16/CE confondus, à l'exception de l'agriculture et de l'élevage. L'exposition aux indices est obtenue par le biais d'une méthode de réplique synthétique. Pour ce faire, le compartiment investit dans des instruments financiers dérivés décrits ci-dessous sur les indices susmentionnés, sur un marché réglementé ou un marché de gré à gré. En particulier, le compartiment peut conclure des TRS** qui satisfont aux orientations de l'AEMF. Le TRS** (tels que les swaps de performance sur indices) offre une position « long-only » sur des matières premières sous-jacentes, et peut être combiné, entre autres, avec des positions longues/courtes sur indices, sous-indices ou paniers d'indices de matières premières par superposition avec l'exposition « long-only », afin d'offrir la surperformance escomptée.

Caractéristiques	PARVEST ⁽¹⁾ Commodities	BNP Paribas FLEXI I Commodities***
<p>Politique d'investissement</p>	<p>Les sources de performance découlent de facteurs tels que, sans toutefois s'y limiter, les décisions en matière de pondération d'actifs dans le cadre des combinaisons d'indices susmentionnées à partir d'une analyse fondamentale et quantitative et d'un positionnement en matière d'échéance à l'aide des indices dans lesquels les échéances des contrats à terme sous-jacents peuvent être reportées plus tard encore que les échéances les plus courtes standards. Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actions dans des obligations ou d'autres titres assimilés, des instruments du marché monétaire et des valeurs mobilières liées à des cours pour des matières premières de toute nature. La part restante, à savoir au maximum 1/3 de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, et jusqu'à 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC. Le compartiment ne détient pas directement de matières premières. Après couverture, l'exposition du compartiment à des devises autres que l'USD ne dépassera pas 5 %.</p> <p><i>Instruments dérivés et opérations de financement sur titres</i></p> <p>Des instruments financiers dérivés fondamentaux et les TRS* peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture, comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I. Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion efficace du portefeuille dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.</p> <p><i>* Le rebalancement des indices, consistant en des ajustements techniques sur la base d'algorithmes systématiques, peut être quotidien. La méthodologie des indices financiers peut intégrer certains coûts de la stratégie servant à couvrir, entre autres choses, les coûts de réplification liés à l'exploitation de l'indice. Ces coûts peuvent varier au fil du temps en fonction des conditions de marché en vigueur. L'investisseur a tout intérêt à consulter la page https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/, où il trouvera la liste des indices financiers auxquels est exposé le compartiment. Des liens vers la liste complète des composantes des indices, vers des données relatives à la performance et vers la méthodologie de calcul figurent sur cette même page.</i></p>	<p>Les sources de performance découlent de facteurs tels que, sans toutefois s'y limiter, les décisions en matière de pondération d'actifs dans le cadre des combinaisons d'indices susmentionnées à partir d'une analyse modélisée et d'un positionnement en matière d'échéance à l'aide des indices dans lesquels les échéances des contrats à terme sous-jacents peuvent être reportées plus tard encore que les échéances les plus courtes standards. Ce compartiment investit au moins 2/3 de ses actions dans des obligations ou d'autres titres assimilés, des instruments du marché monétaire et des valeurs mobilières liées à des cours pour des matières premières de toute nature. La part restante, à savoir au maximum 1/3 de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, et jusqu'à 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC. Le compartiment ne détient pas directement de matières premières. Après couverture, l'exposition du compartiment à des devises autres que l'USD ne dépassera pas 5 %.</p> <p><i>Instruments dérivés et opérations de financement sur titres</i></p> <p>Des instruments financiers dérivés principaux et TRS** peuvent être utilisés à des fins de gestion du portefeuille efficace et de couverture comme indiqué aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I. Des Opérations de mise et de prise en pension peuvent être utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.</p> <p><i>** Le rebalancement des indices, consistant en des ajustements techniques sur la base d'algorithmes systématiques, peut être quotidien. La méthodologie des indices financiers peut intégrer certains coûts de la stratégie servant à couvrir, entre autres choses, les coûts de réplification liés à l'exploitation de l'indice. Ces coûts peuvent varier au fil du temps en fonction des conditions de marché en vigueur. À titre d'exemple, le compartiment peut avoir recours à l'indice Bloomberg Commodity ex-Agriculture and Livestock Capped en tant qu'indice sous-jacent pour un TRS, mais d'autres indices peuvent également être utilisés afin de créer une exposition à des matières premières. Le rééquilibrage (mensuel) de l'indice Bloomberg Commodity ex-Agriculture and Livestock Capped n'induit aucun coût pour le compartiment. L'investisseur a tout intérêt à consulter la page https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/BCF9607E-2489-4E48-8EEC-24BFCA35F286, où il trouvera la liste des indices financiers auxquels le</i></p>

Caractéristiques	PARVEST ⁽¹⁾ Commodities	BNP Paribas FLEXI I Commodities***
Politique d'investissement	<p>Détails relatifs à l'effet de levier :</p> <p>a) L'effet de levier attendu, estimé à 1, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.</p> <p>b) Le recours à des instruments financiers dérivés sur indices de matières premières de toute nature vise à régulièrement atteindre 100 % de la VNI. L'utilisation de la combinaison susmentionnée d'indices ou de sous-indices peut sembler correspondre à un effet de levier en tenant compte de l'accumulation notionnelle sous-jacente, dans le cadre de l'examen d'une méthode de calcul qui additionne les valeurs absolues des montants nominaux de swaps. Dans la pratique, les actionnaires du compartiment devraient comprendre que les positions longues/courtes sur indices visent à offrir une position de superposition neutre par rapport au marché, en plus de la principale exposition « long-only », et non pas à développer un effet de levier directionnel. Cette exposition est revue à la hausse ou à la baisse en fonction du niveau de risque prévu dans l'intérêt des actionnaires.</p> <p>c) Effet de levier plus élevé : Un effet de levier supérieur à 1 peut être obtenu par le biais de stratégies (non directionnelles) d'arbitrage dont le risque supplémentaire reste faible pour le compartiment. Dans certaines circonstances, lorsque le compartiment, par le biais d'un swap de performance, adopte une position longue égale à cinq fois un indice et une position courte égale à cinq fois un autre indice, un effet de levier plus important pourrait être obtenu. Les Exchange Trade Commodities (ETC) pouvant être négociés afin d'obtenir une exposition à des indices et stratégies et les ETC ayant le même impact sur l'effet de levier que les swaps de performance peuvent entraîner un risque supplémentaire.</p> <p>d) Gestion des risques : conformément aux exigences de l'autorité de réglementation locale, un processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via un suivi de la VaR quotidienne (99 %, 1 mois) complété par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.</p> <p>e) Avertissement concernant le Risque d'Effet de levier : l'effet de levier peut, dans certaines circonstances, générer une opportunité de rendement plus élevé, et ainsi de revenu plus important, mais peut également, en même temps, augmenter la volatilité du compartiment et, par conséquent, augmenter le risque de perdre des capitaux.</p>	<p><i>Compartiment peut être exposé. Des liens vers la liste complète des composantes des indices, vers des données relatives à la performance et vers la méthodologie de calcul, y compris la fréquence de rééquilibrage, figurent sur cette même page. Le rééquilibrage au sein des indices auxquels le compartiment est exposé, à la date du présent prospectus, n'implique aucuns frais pour le compartiment.</i></p>

*** Le compartiment absorbant qui n'est pas encore enregistré en France sera proposé au public en France au moment de la fusion.

Outre ce point formel, rien d'autre ne distingue les Compartiments absorbé et absorbant. Ils possèdent les mêmes caractéristiques, notamment :

- Gestionnaire d'investissement
- Objectif d'investissement (à l'exception d'une clarification concernant la formulation)
- Stratégie d'investissement
- Structure des frais

Toutes les autres caractéristiques sont également similaires, telles que le Processus de gestion des risques, les Risques de marché spécifiques, le Profil type de l'Investisseur, la Devise comptable, les frais courants, le SRRI, le Cycle de VNI et le Jour d'évaluation.

La Fusion sera effectuée en nature.

6) Conséquences fiscales

Cette Fusion **n'aura pas de conséquence fiscale au Luxembourg** pour vous.

Conformément à la Directive européenne 2011/16, les autorités luxembourgeoises sont tenues de transmettre aux autorités fiscales de votre État de résidence le produit brut total résultant de l'échange d'actions dans le cadre de cette Fusion.

Nous vous recommandons de **contacter un conseiller professionnel ou votre autorité fiscale locale pour tout conseil fiscal ou toute information supplémentaire** sur les conséquences fiscales possibles liées à cette Fusion.

7) Droit de rachat des actions

Vos options :

- Si vous approuvez cette Fusion, **aucune action n'est requise** de votre part.
- Si vous êtes en désaccord avec la Fusion, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos actions jusqu'à l'heure limite d'acceptation des ordres, aux dates indiquées dans la colonne « Date du dernier ordre » du 1^{er} tableau ci-dessus.
- En cas de **question**, veuillez contacter notre **Service clientèle (+352 26 46 31 21 / AMLU.ClientService@bnpparibas.com)**.

8) Autres informations

- Tous les frais liés à cette Fusion (dont les frais d'audit) seront supportés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, la Société de gestion.
- La fusion sera validée par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, réviseur d'entreprises de la Société.
- Les Rapports annuel et semestriel et les documents légaux de la Société, les DICI des Compartiments absorbé et absorbant ainsi que les rapports du Dépositaire et du Réviseur d'entreprises agréé au titre de cette opération sont disponibles auprès de la Société de gestion. Les DICI du Compartiment absorbant peuvent également être consultés sur le site Internet <https://www.bnpparibas-am.com>, où les actionnaires sont invités à en prendre connaissance.
- L'avis sera également communiqué à tout investisseur potentiel avant toute souscription.
- Veuillez consulter le Prospectus de la Société pour tout terme ou toute expression non définis dans cet avis.

Cordialement,

Les Conseils d'administration

⁽¹⁾ renommé **BNP Paribas Funds** à compter du 30 août 2019